



**Conférence  
des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr.  
GÉNÉRALE

TD/B/COM.1/EM.22/1  
5 juin 2003

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT  
Commission du commerce des biens et services, et des produits de base  
Réunion d'experts sur les questions d'accès aux marchés  
relatives au mode 4 (Mouvement de personnes physiques pour  
la prestation de services) et l'application effective de l'article IV  
sur une plus large participation des pays en développement  
Genève, 29-31 juillet 2003  
Point 2 de l'ordre du jour provisoire

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ**

**I. Ordre du jour provisoire**

1. Élection du bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Questions d'accès aux marchés relatives au mode 4 (Mouvement de personnes physiques pour la prestation de services) et application effective de l'article IV sur une plus large participation des pays en développement.
4. Adoption du rapport de la Réunion.

## II. Annotations

### Point 1: Élection du bureau

1. Les experts sont invités à élire un président et un vice-président/rapporteur.

### Point 2: Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

2. L'ordre du jour provisoire de la Réunion d'experts figure dans la section I plus haut. Un programme détaillé sera distribué une semaine avant la réunion.

#### *Documentation*

TD/B/COM.1/EM.22/1      Ordre du jour provisoire annoté

### Point 3: Questions d'accès aux marchés relatives au mode 4 (Mouvement de personnes physiques pour la prestation de services) et application effective de l'article IV sur une plus large participation des pays en développement

3. La Réunion d'experts est convoquée conformément à une décision de la Commission du commerce des biens et services, et des produits de base. Les experts examineront différents aspects du mode 4 afin de parvenir à une convergence de vues sur un ensemble d'options permettant de faire progresser les négociations concernant le mode 4 au titre de l'AGCS et de favoriser le commerce selon ce mode.
4. Les débats permettront aux États membres de la CNUCED de mieux comprendre l'importance économique du mode 4 de l'AGCS. Les exposés présentés par des experts, des représentants des secteurs public et privé, des universitaires, des responsables de la réglementation et des négociateurs commerciaux aideront à déterminer les facteurs dynamiques sous-jacents, ainsi que les conditions nécessaires pour réussir la libéralisation du mode 4 et élargir la participation des pays en développement au commerce. Les experts examineront les problèmes auxquels se heurtent les pays en développement pour atteindre leurs objectifs de développement, les principaux obstacles à leur accès aux marchés et les politiques qui s'imposent pour atténuer tout effet négatif et tirer le meilleur parti des dividendes du développement.
5. Pour faciliter les débats, le secrétariat de la CNUCED a établi une note thématique. En outre, les experts sont invités à rédiger de brefs documents sur le sujet à l'examen, qui seront distribués à la Réunion sous la forme et dans la langue dans lesquelles ils auront été reçus.

#### *Documentation*

TD/B/COM.1/EM.22/2      «Accroître la participation des pays en développement par la libéralisation de l'accès aux marchés selon le mode 4 de l'AGCS (Mouvement de personnes physiques pour la prestation de services)»

#### **Point 4: Adoption du rapport de la Réunion**

6. Le rapport de la Réunion d'experts sera soumis à la Commission du commerce des biens et services, et des produits de base à sa prochaine session. Les experts voudront sans doute autoriser le Rapporteur à établir, sous l'autorité du Président, la version finale du rapport après la clôture de la réunion.

#### **Contributions des experts**

Les experts désignés par les États membres sont invités à soumettre de brefs documents (cinq pages environ) en tant que contributions aux travaux de la Réunion. Ces documents devraient être soumis au secrétariat de la CNUCED avant la Réunion. Ils seront mis à la disposition des autres participants sous la forme et dans la langue dans lesquelles ils auront été reçus. S'appuyant sur l'expérience personnelle des experts, ces documents pourraient aborder une ou plusieurs des questions ci-après:

- D'après l'expérience de votre pays, quelle est l'importance économique du mouvement de personnes physiques pour la prestation de services au titre de l'AGCS et quels en sont les principaux facteurs? Quelles sont les perspectives pour ce qui est d'améliorer la participation effective des pays en développement au mouvement transfrontière des personnes? Quels avantages socioéconomiques les pays d'accueil tirent-ils de l'importation de services selon le mode 4?
- Pouvez-vous donner des exemples précis où le mouvement de personnes favorise effectivement le commerce et où il existe une demande potentielle de tels services de la part de pays en développement? Quelles sont les stratégies nationales pour exporter selon le mode 4?
- Quelle est l'expérience de votre pays concernant la reconnaissance des qualifications, y compris les accords de reconnaissance, en tant que moyen de promouvoir le commerce des services; quel est l'impact du mouvement de nationaux pour la prestation de services et quelles sont les approches possibles en matière de reconnaissance des qualifications?
- Quels sont les principaux obstacles rencontrés par les personnes qui fournissent des services à l'étranger pour avoir accès aux marchés?
- Comment pourrait-on faire avancer les travaux concernant les disciplines au titre de l'article VI.4 afin d'assurer un accès effectif aux marchés?
- Quelle est la valeur commerciale des offres initiales présentées par les pays en ce qui concerne le mode 4?
- Quelles modalités pourraient être envisagées pour obtenir une plus grande libéralisation des marchés dans le cadre des négociations en cours sur l'AGCS?

Les experts sont priés d'adresser leurs documents avant le 14 juillet 2003  
à: M<sup>me</sup> Jolita Butkeviciene, Division du commerce international des biens et services,  
et des produits de base, Palais des Nations, CH-1211 Genève 10 (Suisse),  
télécopieur: +41 22 907 00 44, courrier électronique: [jolita.butkeviciene@unctad.org](mailto:jolita.butkeviciene@unctad.org)

-----